

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 21 mai 2015

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 12/05/2015
Présents : 28	<i>L'an deux mille quinze et le vingt et un mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de</i>
Votants: 29	Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Martine GIL, Gilbert LEPETITCORPS, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL, Edith ALBERT, Pierre BARDY
Pour: 29	
Contre: 0	
Abstentions: 0	Représentés: Michaël ANDERS par Marc COINTRE, Jean-Pierre BARTHES par Yves FRAISSE, Francine MARTY par Yves ROBIN, Luc SALLES par Marie-Aline EDO
	Présents non votants : Francis BARSSE, Marc COINTRE, Guy ROUCAYROL
	Excusés: Marylène FAIVRE, Vincent GAUDY, Isabelle GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Robert SOUQUE
	Absents:

Objet : Gouvernance du Pays

1- Le cadre (rappel des dispositions prises par délibération du 13 Juin 2014 n° 2014-13-06-04) :

La hiérarchie des différentes instances du Pays s'articule ainsi :

- Le Comité syndical (voix délibérative),
- Le Bureau (prend des décisions dans les limites des pouvoirs qui lui sont confiés par le Comité syndical),
- Les Commissions de pôles (voix consultative),
- Les Comités de pilotage (voix consultative).

La **commission de pôle** traite de la stratégie globale en termes de cohésion sociale ou de développement économique.

Rappel sur la composition des deux commissions de pôles :

- 5 représentants du Comité syndical,
- 14 membres pour les communautés de communes :
 - Grand Orb : 4
 - Canal-Lirou Saint-Chinianais : 3
 - Avant-Monts du Centre Hérault : 3
 - Pays Saint-Ponais : 1
 - Le Minervois : 1
 - Orb-Jaur : 1
 - Orb et Taurou : 1.
- 9 représentants du Conseil de Développement,
- Le Président du Comité syndical,
- Le Président du Conseil de développement.

Soit au total 30 membres.

Le **comité de pilotage** est l'outil opérationnel. Il suit un projet ou un programme, de sa naissance à son évaluation. Il comprend un Président, des élus volontaires des communes et/ou communautés de communes et des partenaires techniques.

RF
Sous-Préfecture de Beziers (Hérault)

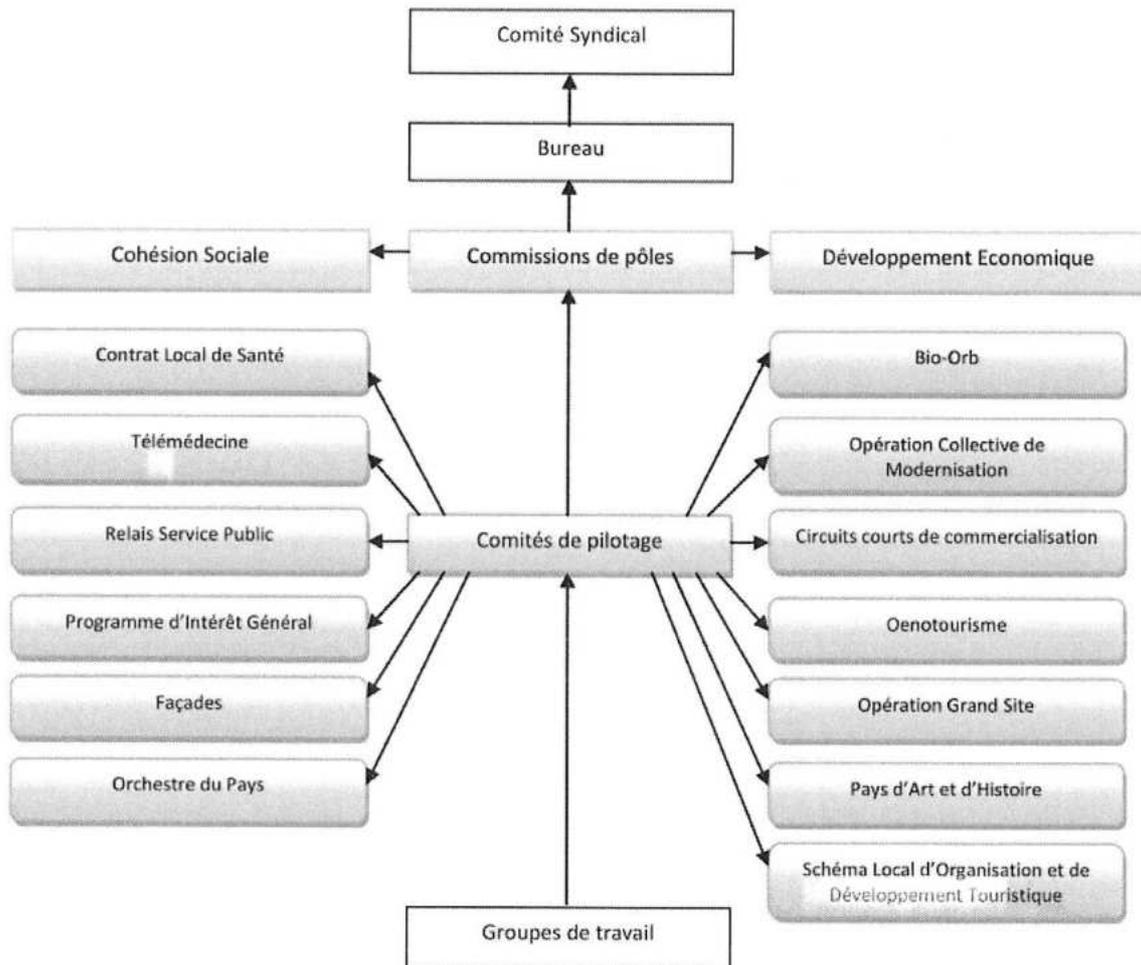
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 09/06/2015

034-253403554-20150521-2015_21_05_06-DE

Le **groupe de travail** apporte un éclairage technique sur un dossier précis. Il peut se former ponctuellement afin de permettre l'intervention de personnes ressources et de traiter de questions techniques ne bouleversant pas le contenu des décisions issues des actes administratifs.

2- Le schéma

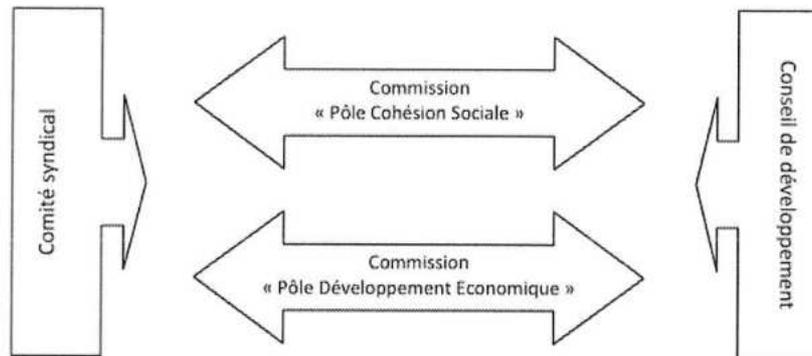


3- Le Conseil de développement

Le principe de la participation repose sur une conception de l'action publique, où la société civile est invitée à dire, au même titre que d'autres acteurs, comment mettre en œuvre les politiques publiques. Grâce à la démarche participative qu'il met en œuvre, le Conseil de développement apporte donc un « supplément » au fonctionnement du Syndicat Mixte du Pays.

Organe de conseil et de consultation du Pays, le Conseil de développement est composé, conformément aux textes en vigueur, de « représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs », qui souhaitent s'impliquer dans son travail ; il n'est en aucun cas représentatif de l'ensemble de la société civile.

Le Conseil de développement siège dans les deux commissions thématiques du Pays, qui préparent l'ensemble des travaux du Comité Syndical.



L'accompagnement du Pays au Conseil de développement se traduira par des interventions du Comité de direction (Corinne ROGER, Anne GALIBERT, Sylvie HERPSON) afin de donner et de partager les orientations stratégiques du Pays.

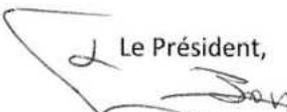
Les chargés de mission assureront, si besoin, un deuxième niveau de lecture en proposant de rentrer dans les actions plus concrètement.

Cathlyne Revaux assurera à raison d'un jour par semaine (le vendredi) un travail de secrétariat pour le compte de l'association.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical prend acte de la gouvernance du Pays.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 21 mai 2015.

Le Président,

 Francis BOUTES



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/06/2015 034-253403554-20150521-2015_21_05_06-DE